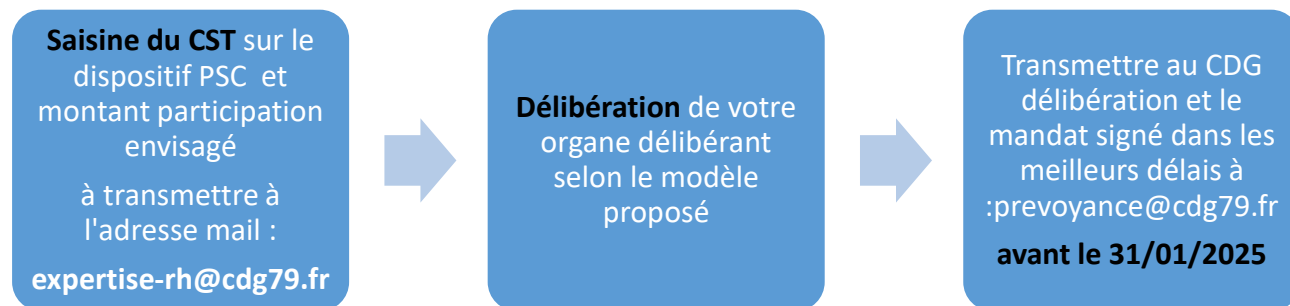
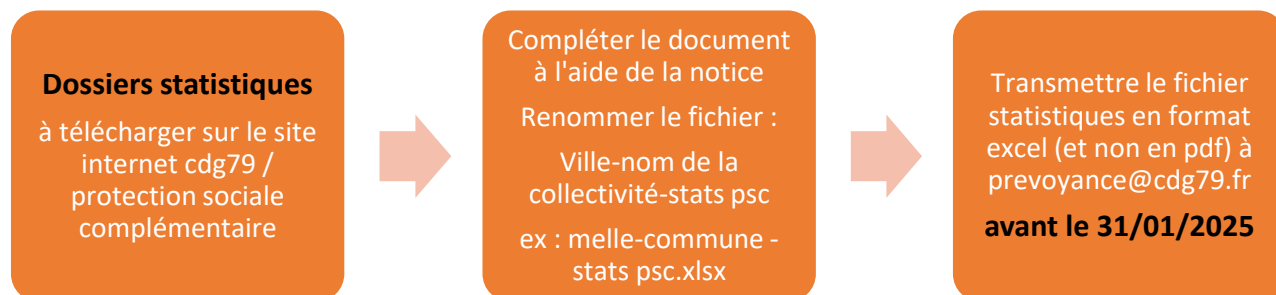


**① NOVEMBRE 2024 à FEVRIER 2025 : PHASE DE RECUEIL DES
MANDATS ET DES STATISTIQUES DES COLLECTIVITES**



IMPORTANT : *Si vous souhaitez participer à la consultation et que votre délibération arrive tardivement, et notamment après le 31/01/2025, il convient de transmettre la **déclaration d'intention complétée** avec vos statistiques au CDG79. Vous nous transmettez la délibération dès que celle-ci sera prise.*

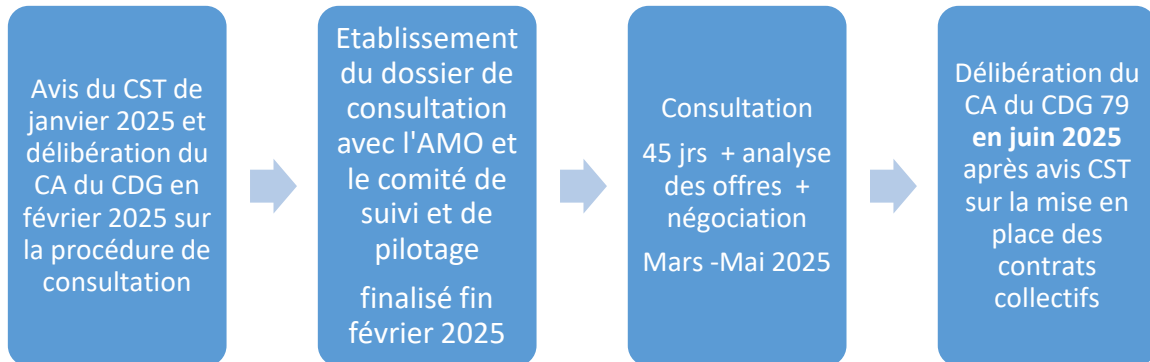


🔗 **Sur le site internet /Ressources humaines/ Protection sociale complémentaire, vous trouverez les documents suivants :**

- dossier statistiques à compléter
- imprimé de saisine du CST
- modèle de délibération donnant mandat au CDG / après avis du CST
- déclaration d'intention
- Le mandat à nous retourner signé par l'autorité territoriale avec votre délibération

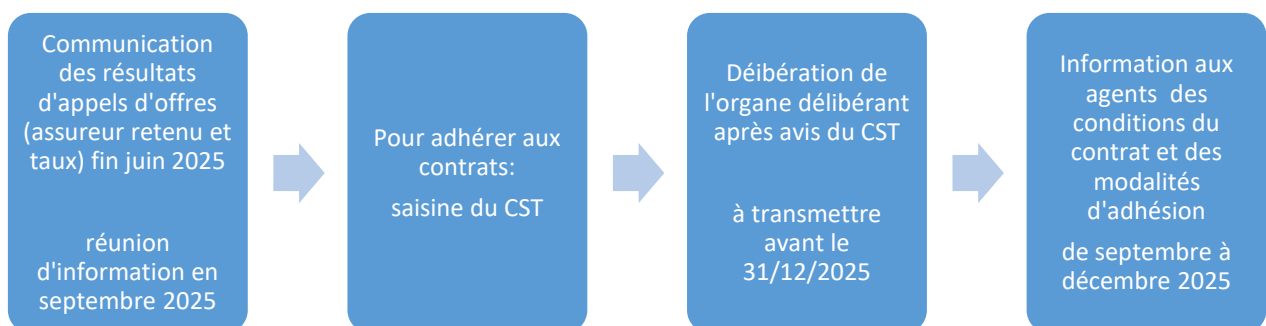
🔗 **Le mandat, la délibération et le fichier XLS des statistiques doivent être transmis à l'adresse mail : prevoyance@cdg79.fr**

② DE JANVIER 2025 à JUIN 2025 : PHASE DE CONSULTATION POUR LA MISE EN PLACE DES CONVENTIONS DE PARTICIPATION A ADHESION FACULTATIVE



La PSC comportant deux volets : la santé et la prévoyance, les deux procédures de consultation se dérouleront de manière concomitante.

③ DE JUIN 2025 A DECEMBRE 2025 : COMMUNICATION DES RESULTATS DES CONSULTATIONS ET DEPLOIEMENT DES CONTRATS COLLECTIFS



④ 1^{er} JANVIER 2026 : ENTREE EN VIGUEUR DES CONVENTIONS DE PARTICIPATION POUR LES RISQUES SANTE ET PREVOYANCE